OECD MULTILINGUAL SUMMARIES

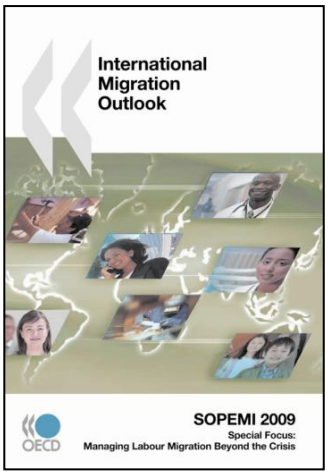

International Migration Outlook: SOPEMI 2009

Summary in French

Perspectives des migrations internationales : SOPEMI 2009

Résumé en français

- Les migrations vers les pays de l'OCDE ont considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. De surcroît, ces dernières années, les migrations de travail ont progressé de façon sensible.
- La présente publication commence par un examen de la crise économique et de son impact sur les migrations internationales. Elle montre comment la crise s'est répercutée sur les flux et les politiques migratoires ces derniers temps, et analyse les prévisions d'impact à moyen et long terme.
- Ensuite, l'attention se porte sur la gestion des migrations de travail tant des personnes très qualifiées que de celles qui le sont peu. On réfléchit à ce que les pays devraient faire dès maintenant en prévision de la demande des marchés du travail de demain, et aux moyens les plus appropriés de réorienter les migrants illégaux vers les filières d'immigration officielles.
- Chaque tableau ou graphique est assorti d'un lien dynamique (StatLink) dirigeant le lecteur vers une page internet sur laquelle celui-ci trouvera les données correspondantes en format Excel®. Les lecteurs sont également invités à visiter le site www.oecd.org/els/migrations/pmi sur lequel, à compter d'octobre 2009, ils trouveront des notes par pays, des analyses de tendances ainsi qu'une annexe statistique.

OECD

Introduction

La diminution du nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail et le départ à la retraite des membres de la génération du baby-boom conduisent bon nombre de pays de l'OCDE à se tourner vers l'immigration de travail pour remédier en partie aux pénuries de main-d'œuvre prévues pour les décennies à venir. En 2015, dans les pays de l'OCDE, l'effectif des personnes qui partiront à la retraite aura dépassé celui des cohortes arrivant dans la vie active, et ce phénomène se poursuivra pendant de nombreuses années. Si les migrations internationales ne constituent pas le seul moyen de remédier au manque de travailleurs (la technologie, l'externalisation et une mobilisation plus forte de l'offre nationale de main-d'œuvre en sont d'autres), elles peuvent sensiblement aider à répondre aux besoins existant dans certaines professions et dans certains pays.

Mais, pour l'heure, la crise économique a nettement modifié la donne et atténué momentanément les tensions sur le marché du travail. Lors des précédents ralentissements de l'activité économique, les soldes migratoires ont généralement diminué car les employeurs avaient moins besoin de main-d'œuvre, les possibilités d'emploi susceptibles d'attirer les immigrants étaient plus rares et les pouvoirs publics eux-mêmes se mettaient à modifier leurs politiques pour réduire le nombre des entrées, par exemple en abaissant les plafonds numériques imposés sur les migrations de travail le cas échéant, ou en rayant certaines professions de la liste des métiers touchés par la pénurie de main-d'œuvre.

La crise actuelle n'y fait pas exception. Elle a des effets négatifs sur la situation du marché du travail en général dans les pays de l'OCDE, freinant les flux de migrations de travail, mais remettant aussi en cause la plupart des progrès réalisés par les immigrés en matière d'emploi au cours de ces dernières années.

Les pays que la crise a frappés en premier enregistrent une forte augmentation des taux de chômage et une baisse des taux d'emploi des immigrés, tant en termes absolus que par rapport aux autochtones. Les premiers sont en général plus durement touchés que les seconds en période de ralentissement de l'activité économique, et ce pour plusieurs raisons, dont le fait qu'ils sont surreprésentés dans les secteurs sensibles à l'évolution de la conjoncture, que leurs contrats de travail leur offrent une sécurité moindre et qu'ils sont exposés à des recrutements et des licenciements sélectifs. De plus, aussi bien les immigrés qui arrivent que ceux qui perdent leur emploi par suite de la récession semblent avoir des difficultés particulières à intégrer ou réintégrer durablement les rangs des actifs occupés. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le pourcentage d'immigrés ayant un

emploi aux États-Unis est tombé au-dessous du chiffre correspondant pour les autochtones.

Les pouvoirs publics doivent s'attacher à faire en sorte que la détérioration de la situation des immigrés sur le marché du travail ne sape pas les possibilités de poursuite des migrations lors de la reprise de la croissance. Il est nécessaire de maintenir en place les dispositifs d'intégration, de renforcer les mesures de lutte contre la discrimination et d'assurer une participation égale des immigrés aux programmes actifs du marché du travail destinés aux chômeurs.

D'une manière plus générale, la nécessité de gérer les flux de migrations de travail ne disparaît pas sous l'effet du ralentissement de l'activité économique. Certaines pénuries persistent et il est probable que ces flux se remettront à augmenter lorsque la reprise sera là. Ceux-ci ne pourront être maîtrisés que si les pays inscrivent ce problème dans une optique globale à long terme. Il importe de définir des politiques migratoires qui permettent de répondre aux besoins en main-d'œuvre, de réduire les migrations irrégulières et d'assurer une meilleure intégration à long terme des immigrés et de leurs enfants.

Au cours de ces dernières décennies, les pouvoirs publics de la plupart des pays ont privilégié l'immigration de travailleurs très qualifiés en prenant des mesures pour faciliter leur recrutement et leur séjour, mais force est de constater qu'il existe aussi une demande de migrants peu qualifiés pour certaines professions et certains secteurs. La décision d'admettre ou non ces migrants sur le territoire relève d'un choix stratégique qu'il importe d'analyser en tenant compte des coûts et des avantages qui peuvent en découler pour le pays d'accueil. Dans la pratique, la plupart des pays envisagent aussi l'ouverture de canaux légaux d'immigration pour pourvoir les emplois peu qualifiés. Il est de plus en plus reconnu que restreindre les possibilités de faire venir légalement la main-d'œuvre requise pour ce type d'emplois alors qu'elle fait l'objet d'une forte demande, peut créer un terrain propice aux migrations irrégulières, et qu'il peut être difficile et coûteux d'assurer l'application effective d'une politique de cette nature.

Parmi les pays désireux d'accueillir des immigrés pour pourvoir les emplois peu qualifiés, beaucoup préféreraient en gérer la venue au moyen de programmes structurés d'immigration temporaire. Or, cette dernière n'a de sens du point de vue économique que si les besoins en main-d'œuvre sont réellement temporaires. Car, si ces besoins sont permanents, il risque d'être difficile et coûteux de garantir que l'immigration restera temporaire. En effet, dans ce cas, les employeurs ont tout autant intérêt que les immigrés à pérenniser la relation de travail.

Les pays de l'OCDE doivent mettre en place, pour les migrations de travail, des politiques qui tiennent compte des besoins en main-d'œuvre à tous les niveaux de qualification et qui soient déterminées par la demande. Ces politiques doivent prévoir des dispositions propres

à inciter les employeurs comme les immigrés à respecter les règles, ainsi que des mesures de protection visant aussi bien les travailleurs immigrés que les travailleurs nationaux. Il importe de mettre en place des filières de recrutement officielles pour pourvoir les emplois peu qualifiés, afin que les pratiques légales puissent tant soit peu rivaliser avec les méthodes informelles de recrutement de gré à gré actuellement appliquées par les employeurs qui embauchent des immigrés en situation irrégulière. Par conséquent, les programmes en matière de migrations doivent prévoir les dispositions suivantes :

- définition des besoins du marché du travail ;
- établissement, pour les immigrés peu qualifiés, de filières de recrutement officielles ;
- délivrance d'un nombre suffisant de visas, avec des délais de traitement très brefs ;
- instauration de mécanismes rationnels de vérification de la situation des immigrés au regard du séjour et de sa durée ;
- mise en place d'un dispositif efficace de contrôle aux frontières et de procédures visant à garantir le respect de la loi sur le lieu de travail.

Avec de telles mesures, l'embauche d'immigrés en situation irrégulière ne devrait guère être tolérée, d'où la nécessité de disposer de moyens efficaces d'assurer le respect de la loi et de prévoir des sanctions pour les employeurs en infraction.

Les migrations de travailleurs très qualifiés ont évolué au cours des dernières décennies : alors qu'auparavant elles avaient lieu en grande partie entre pays de l'OCDE, ces immigrés sont désormais pour beaucoup originaires de pays tiers et, dans bien des cas, leurs diplômes et leur expérience professionnelle ne sont pas reconnus par les employeurs des pays d'accueil. Cette situation peut engendrer un gaspillage de ressources humaines et créer un sentiment d'insatisfaction chez les intéressés si leurs diplômes et leur expérience ne leur procurent pas le rendement qu'ils en attendent. Toutefois, lorsque le cas se produit, il concerne très souvent des immigrés arrivés sans promesse d'embauche et sans avoir auparavant évalué avec précision les possibilités que leur offrirait le marché du travail du pays d'accueil.

Le moyen le plus rationnel de s'attaquer au problème du décalage entre les attentes des immigrés qualifiés et leur situation ultérieure sur le marché du travail consiste à prendre des mesures en amont, avant leur arrivée, pour réduire le risque de le voir se poser. Concrètement, il s'agit de :

- donner la préférence aux migrants ayant une promesse d'embauche ;

- évaluer le niveau de connaissance de la langue du pays d'accueil et les qualifications des candidats à l'immigration avant de les accueillir ;
- instaurer si besoin des procédures plus complètes d'évaluation et de validation des diplômes étrangers et de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger.

Recruter des étudiants étrangers ayant achevé leurs études est aussi un moyen, pour le pays d'accueil, de s'assurer que les immigrés entreront sur le marché du travail avec des qualifications demandées et reconnues. L'accroissement des effectifs d'étudiants étrangers peut permettre de constituer un nouveau vivier d'immigrés potentiels pourvus de diplômes nationaux. Leur recrutement aurait moins de conséquences négatives pour le pays d'origine (puisqu'une partie du coût de leur formation aura été supportée par le pays d'accueil sinon par ces immigrés eux-mêmes) que s'il était effectué directement dans les rangs des travailleurs qualifiés à l'étranger.

Les pays de l'OCDE doivent s'efforcer d'améliorer l'intégration des immigrés et, notamment, de leurs enfants. Même si les travailleurs immigrés arrivent munis d'une promesse d'embauche, il ne s'agit pas d'une garantie d'employabilité à long terme, surtout si ceux-ci sont peu instruits. Cela se vérifie particulièrement dans la crise actuelle, les immigrés étant en général plus durement touchés lorsque la conjoncture économique est mauvaise. Les politiques mises en œuvre doivent prendre en compte le problème de l'isolement géographique et social des populations immigrées, qui entrave l'acquisition de la langue du pays d'accueil et leur rend les employeurs et les possibilités d'emploi difficilement accessibles. De plus, il importe de renforcer les mesures visant à assurer une immersion précoce des enfants d'immigrés dans la langue du pays d'accueil et leur préscolarisation.

Si une immigration de travail bien gérée peut présenter des avantages pour les pays d'accueil, elle peut aussi avoir des effets positifs non négligeables sur les pays d'origine. Les transferts de fonds des émigrés améliorent sensiblement le bien-être de leurs destinataires. Une partie importante de ces fonds est affectée à l'éducation et à la santé, ce qui renforce le capital humain du pays d'origine et y accroît ainsi le potentiel de croissance. De plus, le retour dans le pays d'origine peut être associé à des transferts de connaissances et de technologie et à des investissements dans des activités industrielles ou commerciales.

Il importe toutefois de relativiser ces attentes. Dans la plupart des cas, les migrations de main-d'œuvre ne représentent pas un fort pourcentage de la population des pays d'origine. Par conséquent, c'est surtout pour les pays qui enregistrent une forte proportion d'émigrés qu'elles auront des retombées positives.

Les pays de l'OCDE peuvent jouer un rôle constructif en favorisant les contacts au sein des diasporas, en supprimant les mesures qui dissuadent les immigrés de retourner dans leur pays (comme la perte

des cotisations de retraite ou l'impossibilité de les transférer, ou la perte du droit au séjour en raison de sorties temporaires du territoire) et en réduisant les obstacles à la mobilité des personnes susceptibles d'occuper temporairement des emplois très qualifiés.

© OCDE 2009

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication y figurent.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.

Ils sont disponibles gratuitement sur la Librairie en ligne de l'OCDE www.oecd.org/bookshop/

Pour plus d'informations, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE,
Direction des Relations extérieures et de la communication à l'adresse : rights@oecd.org ou par télécopieur : +33 (0)1 45 24 99 30

Service Traduction et droits étrangers de l'OCDE (PAC)
2, rue André-Pascal
75116 Paris
France

Consultez notre site Internet : **www.oecd.org/rights/**